

Fiche de données de sécurité
Calube

SECTION I - IDENTIFICATION

IDENTIFICATEUR DU PRODUIT : Calube

CODE PRODUIT : 576000044-16AR

UTILISATION RECOMMANDÉE : Lubrifiant pour chaînes et câbles

RESTRICTIONS D'UTILISATION : Aucune connue.

NOM DE LA COMPAGNIE : Brodi Specialty Products LTD.

ADRESSE DE L'ENTREPRISE : 3175, 14e Avenue, unité 1, Markham, ON L3R 0H1

TÉLÉPHONE DE L'ENTREPRISE : 877-744-0751

TÉLÉPHONE D'URGENCE : 800-255-3924

SECTION II – IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION : Aérosol inflammable : Catégorie 1

Gaz sous pression : Gaz liquéfié

MENTION(S) DE DANGER : DANGER : Aérosol extrêmement inflammable. Contient du gaz sous pression ; peut exploser s'il est chauffé.

Ce produit contient le pourcentage suivant de produits chimiques de toxicité inconnue : 0 %

MISES EN GARDE : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. -Ne pas fumer. Ne vaporisez pas sur une flamme nue ou toute autre source d'inflammation. Récipient sous pression : Ne pas percer ni brûler, même après utilisation. Protéger de la lumière du soleil. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C/122 °F. Stocker dans un endroit bien ventilé.

SYMBOLE:



DANGERS NON CLASSÉS AILLEURS : N/A

SECTION III – COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

INGRÉDIENT DANGEREUX

Propane/n-butane

NUMÉRO CAS

68476-86-8

POUR CENT

20-30%

SECTION IV - MESURES DE PREMIERS SECOURS

YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant 15 minutes tout en gardant les paupières ouvertes. Consultez un médecin si l'irritation persiste.

INGESTION: En cas d'ingestion : Se rincer la bouche. Ne faites PAS vomir. Obtenez des conseils ou des soins médicaux.

INHALATION : Se déplacer vers l'air frais. Si les difficultés respiratoires persistent, consultez un médecin.

PEAU : Laver immédiatement à l'eau et au savon pendant 15 minutes. Retirez immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Consultez immédiatement un médecin. N'utilisez pas de solvants pour enlever l'huile.

RISQUES AIGUS POUR LA SANTÉ : Yeux : rougeur, larmolement, vision floue.

Peau : dégraissage et dermatite.

RISQUES CHRONIQUES POUR LA SANTÉ : Aucun connu.

NOTE AU MÉDECIN : Il n'y a pas de schéma thérapeutique spécifique. Le traitement de la surexposition doit viser à contrôler les symptômes et l'état clinique du patient.

SECTION V – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

AGENTS EXTINCTEURS : Produits chimiques secs, mousse ou dioxyde de carbone.

AGENT EXTINCTEUR INADAPTÉ : Pulvérisation/jet d'eau.

PROCÉDURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES : Portez un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH avec un masque complet fonctionnant en mode de demande de pression positive avec des vêtements de protection complets pour le corps lors de la lutte contre les incendies. Évitez tout contact avec la peau et en respirant la fumée, les émanations et les produits de décomposition. Refroidissez les contenants exposés au feu avec du brouillard d'eau pour éviter qu'ils n'éclatent.

Fiche de données de sécurité

Calube

RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE. Contenu sous pression.

L'exposition à des températures supérieures à 120 °F peut provoquer un éclatement. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'inflammation. Refroidissez les récipients avec de l'eau pulvérisée.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : Oxydes de carbone.

SECTION VI – MESURES DE REJET ACCIDENTEL

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE : Reportez-vous à la section VIII pour l'équipement de protection individuelle approprié.

DÉVERSEMENT : Absorber avec des matériaux incombustibles comme la vermiculite, le sable ou la terre et rincer avec une petite quantité d'eau savonneuse. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ou les égouts pluviaux. Éliminer conformément aux réglementations locales, étatiques et fédérales.

ÉLIMINATION DES DÉCHETS : Éliminer conformément aux réglementations locales, provinciales et fédérales. Ne pas jeter dans les égouts. Emballez le contenant et placez-le dans la collecte des ordures. Ne percez pas, n'incinerez pas et ne réutilisez pas le récipient.

STATUT DE LA RCRA : Les déchets sont probablement considérés comme D001 (déchets inflammables) en vertu de la RCRA, mais le produit doit être entièrement caractérisé avant d'être éliminé (40 CFR 261).

SECTION VII – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANIPULATION ET STOCKAGE : Protéger de la lumière du soleil. Stocker dans un endroit bien ventilé. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C/122 °F. Récipient sous pression : Ne pas percer ni brûler, même après utilisation. Magasin fermé à clé.

AUTRES PRÉCAUTIONS : Lisez et suivez les instructions sur l'étiquette du produit. Ils sont le meilleur guide pour utiliser le produit de la manière la plus efficace. L'étiquette vous donne également les précautions de sécurité nécessaires pour protéger votre santé.

INCOMPATIBILITÉ : Alcalis forts, oxydants, bases, métaux réactifs et caoutchouc naturel.

SECTION VIII – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

INGRÉDIENT DANGEREUX	PEL de l'OSHA	ACGIH TLV
Propane/n-butane	1000 ppm	1000 ppm

CONTRÔLES TECHNIQUES / VENTILATION : Ventilation générale adéquate.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Non nécessaire dans le cadre d'une utilisation normale. Porter une protection respiratoire approuvée par le NIOSH/MSHA si les limites d'exposition sont dépassées.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE: Lunettes de sécurité/lunettes de protection.

MESURES SUPPLÉMENTAIRES : Se laver les mains et les vêtements en contact avec le produit après utilisation.

SECTION IX - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE : Spray visqueux gris foncé

ODEUR : Grasse.

SEUIL D'ODEUR : N/D

pH : N/A

POINT DE FUSION/POINT DE CONGÉLATION : N/D

POINT D'ÉBULLITION INITIAL ET PLAGE D'ÉBULLITION : > 390 °F

FLASH POINT: N/D

TAUX D'ÉVAPORATION : N/D

INFLAMMABILITÉ (solide/gaz) : Aérosol extrêmement inflammable.

LIMITES SUPÉRIEURES/INFÉRIEURES D'INFLAMMABILITÉ OU D'EXPLOSIVITÉ :

LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ : N/D

LIMITE SUPÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ : N/D

LIMITE INFÉRIEURE D'EXPLOSIVITÉ (%) : N/D

LIMITE D'EXPLOSIVITÉ SUPÉRIEURE (%) : N/D

PRESSION DE VAPEUR (MM Hg) : N/D

DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1) : N/D

DENSITÉ RELATIVE (H₂O=1) : 0.90 – 0.94 @ 77° F (25° C)

SOLUBILITÉ (IES) : 0 % dans l'eau.

COEFFICIENT DE PARTAGE : N-OCTANOL/EAU (KOW) : N/D

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION : N/D

TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION : N/D

VISCOSITÉ : N/D

Fiche de données de sécurité
Calube

SECTION X – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ : Aucune connue.

STABILITÉ CHIMIQUE : Stable.

RÉACTIONS DANGEREUSES POSSIBLES : Aucune connue.

CONDITIONS À ÉVITER : Chaleur excessive. Sources d'inflammation.

MATÉRIAUX INCOMPATIBLES : Alcalis forts, oxydants, bases, métaux réactifs et caoutchouc naturel.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Oxydes de carbone, hydrocarbures divers.

SECTION XI – RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES : Non établies.

VOIES D'ENTRÉE : Yeux, ingestion, inhalation, peau

YEUX : Provoque une légère irritation.

INGESTION : Peut provoquer une irritation gastro-intestinale, des nausées, de la diarrhée, des vomissements. Nocif en cas d'ingestion.

INHALATION : Peut causer une irritation des voies respiratoires.

PEAU : Peut causer une irritation, un dégraissage localisé. Une rougeur et des démangeaisons ou une sensation de brûlure peuvent indiquer une exposition excessive.

CONDITION MÉDICALE AGGRAVÉE : Les troubles préexistants de la peau, du système respiratoire et des yeux seront aggravés par une surexposition.

RISQUES AIGUS POUR LA SANTÉ : Yeux : rougeur, larmoiement, vision floue.

Peau : dégraissage et dermatite.

RISQUES CHRONIQUES POUR LA SANTÉ : Aucun connu.

Cancérogénicité : OSHA : Non ACGIH : Non NTP : Non IARC : Non AUTRE : CA Prop 65

SECTION XII – RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

ÉCOTOXICITÉ : Non établie.

PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ : Le ou les composants de ce produit ne sont pas biodégradables.

POTENTIEL DE BIOACCUMULATION : Ce produit ne devrait pas se bioaccumuler.

MOBILITÉ DANS LE SOL : Ce produit est mobile dans le sol.

AUTRES EFFETS INDÉSIRABLES : Aucun connu.

SECTION XIII – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ALIÉNATION

ÉLIMINATION DES DÉCHETS : Éliminer conformément aux réglementations locales, provinciales et fédérales. Ne pas jeter dans les égouts. Emballez le contenant et placez-le dans la collecte des ordures. Ne percez pas, n'incinerez pas et ne réutilisez pas le récipient.

STATUT DE LA RCRA : Les déchets sont probablement considérés comme D001 (déchets inflammables) en vertu de la RCRA, mais le produit doit être entièrement caractérisé avant d'être éliminé (40 CFR 261).

SECTION XIV - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DÉSIGNATION RÉGLEMENTAIRE : Aerosols, Ltd. Qté

CLASSE/DIVISION DE DANGER : 2.1

NUMÉRO UN/NA : UN1950

GROUPE D'EMBALLAGE : N/A

EXPÉDITION AÉRIENNE

DÉSIGNATION RÉGLEMENTAIRE : Aérosols , inflammables.

CLASSE/DIVISION DE DANGER : 2.1

NUMÉRO UN/NA : UN1950

GROUPE D'EMBALLAGE : N/A

EXPÉDITION PAR VOIE D'EAU :

NAVIRE (OMI/IMDG)

DÉSIGNATION RÉGLEMENTAIRE : Aérosols.

CLASSE/DIVISION DE DANGER : 2.1

NUMÉRO UN/NA : UN1950

GROUPE D'EMBALLAGE : N/A

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX EAU : N/A

Fiche de données de sécurité
Calube

SECTION XV - RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

STATUT DE LA TSCA : Tous les produits chimiques sont répertoriés ou exemptés.

CERCLA (COMPREHENSIVE RESPONSE, INDEMNITENTERED AND LIABILITY ACT) : Aucun.

SARA 311/312 CATÉGORIES DE DANGERS : Santé aiguë, Santé chronique.

INGRÉDIENTS À DÉCLARATION OBLIGATOIRE 313 : Ce produit ne contient aucun composant chimique dont le numéro CAS est connu et qui dépasse les seuils de déclaration (*de minimis*) établis par l'article 313 du titre III de la LEP.

LOI SUR L'EAU PROPRE : Aucune.

RÉGLEMENTATION DE L'ÉTAT: Proposition 65 de la Californie : AVERTISSEMENT : Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris l'éthylbenzène, qui est connu de l'État de Californie pour causer le cancer. Pour plus d'informations, consultez www.P65Warnings.ca.gov.

RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE : Tous les composants sont répertoriés ou exemptés.

COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (COV) : 24 %

NFPA SANTÉ :	1	ÉTAT DU HMIS :	1
INFLAMMABILITÉ NFPA :	2	INFLAMMABILITÉ HMIS :	2
RÉACTIVITÉ NFPA :	0	RÉACTIVITÉ DU HMIS :	0
NFPA AUTRES :	Aucun	PROTECTION DU HMIS :	A

SECTION XVI - AUTRES RENSEIGNEMENTS

PRÉPARATION PAR : Mitch Whitney

DATE DE PRÉPARATION : 01/08/2014

DATE DE RÉVISION : 03/12/2025

S.O. = Sans objet ; N/D = Non déterminé

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ : À notre connaissance, les informations contenues dans le présent document sont exactes. Cependant, il n'y a aucune prise en charge de la responsabilité quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document. La détermination finale de la pertinence de tout matériau relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons pas garantir qu'il s'agit des seuls dangers qui existent. L'information contenue dans la présente FDS a été obtenue de sources actuelles et fiables ; Cependant, les données sont fournies sans aucune garantie, expresse ou implicite, quant à leur exactitude ou leur exactitude. Étant donné que les conditions de manipulation, de stockage et d'élimination de ce produit sont indépendantes de la volonté du fabricant, le fabricant ne sera pas responsable des pertes, des blessures ou des dépenses résultant d'une mauvaise utilisation des produits. Aucune garantie expresse ou déduite concernant le produit décrit dans cette FDS ne sera créée ou déduite d'une déclaration dans cette FDS. Diverses agences gouvernementales peuvent avoir des réglementations spécifiques concernant le transport, la manipulation, le stockage, l'utilisation ou l'élimination de ce produit qui peuvent ne pas être couvertes par cette FDS. L'utilisateur est responsable de la conformité totale.